



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le - 9 MAR. 2023

SLOW

ID : 033-213301435-20230206-2023\_004-DE

Nombre de membres en exercice : 17  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres représentés : 4  
  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :  
  
Date Convocation : 01/02/2023  
Date d'affichage de la convocation : 01/02/2023  
Délibéré par le Conseil Municipal  
A Cubzac les Ponts, le 06/02/2023

**Délibération n° 2023-004**

Lundi 6 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le six du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier février deux-mille-vingt-trois

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF  
Hélène BURESI procuration à Benoit DULAU  
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD  
Maribel SOARES procuration à Nathalie TRIGANT

**Absent(s) excusé(s)** : Isabelle BERNADET – Hélène BURESI – Elvira MOMMERT – Mathieu OLIVEIRA – Maribel SOARES

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Monsieur Vincent TRISTRAM

**DELIBERATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2023  
BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,  
Vu l'exercice budgétaire 2022,  
Vu la délibération n°2023-005 portant restes à réaliser 2022,

**Le Conseil municipal,**  
**Monsieur le Maire** rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2023 avant le 15 avril prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le - 9 MAR, 2023

ID : 033-213301435-20230206-2023\_004-DE

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits et de les répartir comme suivant :

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2022 (BP+DM1+DM2+DM3) - Chapitre 016 : les emprunts - Chapitre 020 : dépenses imprévues - Chapitre 040 : opérations d'ordre	Ouverture anticipée des crédits d'investissements possible pour l'année budgétaire 2023
1 715 829,00€	428 957,25€

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	2128	Travaux de reprise terrains communs	6 528,00€	6 528,00€
Opé 31 - Mairie	21311	Hôtel de ville	15 000,00€	23 000,00€
	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	3 000,00€	
Opé 32 - Domaine Communal	2121	Plantation	1 000,00€	239 404,32€
	2128	Autres agencement et aménagements	5 000,00€	
	21318	Autres bâtiments publics	188 404,32€	
	2132	Immeubles de rapport	20 000,00€	
	21534	Réseaux électriques	10 000,00€	
Opé 33 - Voirie	2188	Autres Immobilisation corporelles	15 000,00€	20 000,00€
	2151	Voirie	20 000,00€	
Opé 36 - Services Techniques	2188	Autres Immobilisation corporelles	5 000,00€	5 000,00€
Opé 37 - Ecole	21312	Extension du groupe scolaire	120 000,00€	135 024,93€
	2183	Matériel informatique	2 000,00€	
	2184	Mobilier Ecole	11 024,93€	
	2188	Autres Immobilisation corporelles	2 000,00€	
<b>TOTAL</b>				<b>428 957,25€</b>

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2023 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **428 957,25€** selon la répartition énoncée, à compter de la publication au contrôle de légalité de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **428 957,25€** avant le vote du budget primitif 2023, selon la répartition énoncée par opération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :



Le Maire,

Alain TABONE